Commune de
COURCELLES LA FORET

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 août 2023

Date de convocation : 25 juillet 2023	
Nombre de conseillers en exercice :	11
Présents :	8
Votants :	8

L'an deux mil vingt-trois le vingt-quatre août, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Virginie de la FRESNAYE, Maire.
Etaient présents : Vincent BRICHET, Valérie CAHOREAU, Jean-Marie CHAILLEU, Frédéric CHARLOT, Florence CHEVET, Nicolas LABE, François REBOUILLEAU, Vanessa GUICHARD
Absents excusés : Dany SAINT-RAYMOND, Thibault de la FRESNAYE, Frédéric CHARLOT
Secrétaire de séance : Florence CHEVET

RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE POLYVALENT POUR LA GARDERIE

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal, que compte tenu de la mise en place le 4 septembre d'une garderie à l'école, il est nécessaire de recruter un agent.

Madame Le Maire Madame présente le CV de Madame CHOLEAU Ophélie. Elle travaillera de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. A l'unanimité, le Conseil avalise cette décision.

REGLEMENT INTERIEUR ET TARIF DE LA GARDERIE

Madame Le Maire présente au Conseil le règlement intérieur qui sera transmis à chaque parents à la rentrée scolaire.

La Conseil décide de fixer le tarif horaire de la garderie à 1€ et 2.40€ le ¼ d'heure de dépassement.

Madame Le Maire à évoquer son souhait d'investir dans différents jeux extérieurs pour la cour de récréation, le Conseil accepte cette proposition.

PASSAGE M57

Le passage à la M57 est prévu pour le 1er janvier 2024, Madame Le Maire présente au Conseil le principe de ce changement qui permettra l'intégration des spécificités liées aux centres de gestion de la fonction publique territoriale. Avec la M57, seuls deux plans de comptes existent (développé et abrégé). Une délibération sera à prévoir avant la fin de l'année.

.

ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIE RENOUVELABLES

Madame Le Maire explique au Conseil la loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui prévoit de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire. Pour ce faire, l'Etat met à disposition des communes et du public un outil cartographique permettant d'obtenir des informations sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire. Avant la fin de l'année 2023, des zones sur la commune devront être définies.

DEVIS DANS LE CIMETIERE

Deux devis ont été étudiés afin de créer une allée en béton désactivés. Après concertation, un troisième devis a été demandé par la Conseil.

AFFAIRES DIVERSES

Le recensement sur la commune aura lieu du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024, La candidature de Madame Saint Raymond Marie-Noëlle a été retenue pour effectuer celui-ci. Sa rémunération pour cette tâche a été voté.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée